

62520 - Enseignement et transmission artistiques

**Proposition d'approbation de projet de convention dans
le domaine de la transmission artistique**

CP/2020/040

Service chef de file :

K2 - Développement culturel et touristique

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2018, d'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021. Ce schéma fixe l'objectif de garantir des services culturels de proximité dans le domaine de la création artistique, de la diffusion artistique, de la pratique artistique en amateur, de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2021 à conclure entre le Département et l'association Les Sentiers du Théâtre, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et l'État, et d'autoriser son Président à signer cette convention.

Lors de la réunion du 13 décembre 2018 du Conseil Départemental, le Département a renouvelé son engagement pour la culture et le patrimoine et a adopté son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine, pour la période 2018-2021, décliné en quatre priorités :

- Le développement des services publics culturels de proximité et de l'Éducation Artistique et Culturelle,
- L'engagement pour l'innovation digitale et la création,
- Le soutien à l'économie de proximité et aux pôles d'excellence départementaux,
- La valorisation de la filière castrale alsacienne.

Aussi, une attention particulière est portée aux projets soutenant le développement des publics, l'émergence artistique, développant l'ancrage territorial des structures culturelles, une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre.

**Convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2021 avec l'association Les Sentiers
du Théâtre**

Avec le soutien du Département depuis plusieurs années, le territoire de la Communauté

de communes de la Plaine du Rhin a bénéficié d'une action culturelle adaptée au milieu rural au travers de l'action de l'association des Sentiers du Théâtre.

En effet, l'association les Sentiers du théâtre qui a son siège à Beinheim, développe son action sur 19 communes de la Plaine du Rhin autour de trois axes : la diffusion de spectacles professionnels, des actions d'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires et des ateliers de pratique artistique encadrés par des artistes professionnels pour jeunes et adultes.

Avec le souhait de développer son ancrage territorial, l'association a pu faire un diagnostic via un dispositif local d'accompagnement (DLA). Ce dernier a permis de préciser les axes de développement et la nécessité de structurer les relations partenariales de l'association. Parallèlement, le Département ainsi que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) souhaitent accompagner le territoire vers un projet culturel.

Aussi, il a été envisagé de formaliser un projet de convention pluripartite, afin de consolider le partenariat avec l'association les Sentiers du Théâtre et poser les bases d'un projet artistique et culturel territorial.

La présente convention, d'une durée de deux ans, a pour objet de définir les modalités d'engagement des partenaires que sont la Communauté de communes de la Plaine du Rhin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Rectorat, le Département du Bas-Rhin et l'association Les Sentiers du Théâtre, pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel territorial.

Le coût total pour le Département du Bas-Rhin pour la période 2020-2021 est fixé à 20 000 euros.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 16 janvier 2020, il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2021 à conclure entre le Département, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, l'État et les Sentiers du Théâtre, joint en annexe du présent rapport,
- De décider que pour les exercices, 2020 et 2021, la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel de territoire, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
34043	65-6574-311	134 150,00 €	134 150,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2021 à conclure entre le Département et l'association les sentiers du Théâtre joint en annexe ;*
- *autorise son Président à signer cette convention ;*
- *décide que, pour la durée de la convention, avec les Sentiers du Théâtre, la participation départementale sera de 10 000 euros pour 2020 et sera pour 2021 définie selon les éléments du bilan annuel des projets culturels et artistiques des associations, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.*

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY